



Prise en compte des élèves en situation de handicap

publié le 01/07/2009 - mis à jour le 05/11/2014

On nomme handicap la limitation des possibilités d'interaction d'un individu causée par une déficience qui provoque une incapacité, permanente ou présumée définitive et qui elle même mène à un handicap moral intellectuel social ou physique.

Il exprime une déficience vis-à-vis d'un environnement, que ce soit en terme d'accessibilité, d'expression, de compréhension ou d'appréhension. Il s'agit donc plus d'une notion sociale et d'une notion médicale.

Nouvelle définition donnée par la loi française du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées :

« Art. L. 114. - Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Etrange affaire, que ce tirage au sort, où les Anglais mêlaient des noms dans un chapeau, d'où une main supposée innocente en tirait un, "hand in cap". Ce tirage au sort produisait un jugement comparatif, une hiérarchie et c'est pour rappeler cette idée qu'on nomma handicap le classement des chevaux avant une course. Il s'agissait d'égaliser les chances pour rendre la course plus passionnante, et on pensa à surcharger ou à faire partir un peu plus tard les candidats les plus forts. Le handicap était donc une gêne imposée au plus favorisé pour plus d'égalité, en aidant ainsi les plus faibles. Passé d'anglais en français, le mot conserva cette valeur dans la langue des turfistes, puis en cyclisme à la fin du XIXe siècle. Mais peu à peu, l'idée d'infériorité imposée élimina celle qui lui était liée de capacité supérieure. Les "handicapés", toujours d'après la langue anglaise, devinrent des défavorisés sur le plan physique ou mental. Le mot eut un succès foudroyant, parce qu'il permettait de remplacer des termes plus brutaux et, espérons-le, parce qu'il conservait discrètement sa valeur initiale, suggérant de remédier à l'inégalité des chances. Ce qui conduit à reconnaître que le handicapé physique peut être intellectuellement supérieur, et le handicapé mental être physiquement et affectivement remarquable. Un anglicisme politiquement correct, peut-être, mais très recommandable."

A. Rey, in "Le Bulletin de l'Ordre des Médecins", juin-juillet 2004.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.